

REPUBLIQUE FRANCAISE



DEPARTEMENT **DU JURA**

Le Président certifie que la convocation a été affichée le :

4 avril 2025

et qu'elle a été faite le

4 avril 2025

Oue le nombre des membres en exercice est de: 48

Présents: 41

Absents suppléés : 0

Absents excusés : 7

Exécution des articles L.5212-1 à L.5212-34 du Code Général des Collectivités Territoriales

> Délibération n° DCC2025 04 080

Objet:

Attribution d'une subvention supplémentaire à l'Ecole de musique et de danse associative Jura Nord

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE JURA NORD

1 chemin du Tissage - 39700 DAMPIERRE

FXTRAIT

Du registre des Délibérations du Conseil Communautaire Séance du Jeudi 10 avril 2025

Conseillers communautaires en exercice: 48

L'an deux mil vingt-cing, le 10 avril

Le Conseil Communautaire de JURA NORD s'est réuni à la salle des fêtes à Gendrey après convocation légale, sous la présidence de Monsieur le Président, Gérome FASSENET.

Présents: Brans: M. Michael PERES Courtefontaine: M. Jean-Noël ARNOULD Dammartin Marpain: M. Antony BOURCET Dampierre: Mme Laure VALENTIN, M. Alain GOUNAND, M. Anthony FALCONNET Etrepigney: M. Laurent CHENU Evans: M. François GRESET, M. Emmanuel BARBERET Fraisans: M. Hubert BACOT, M. Sébastien HENGY, Mme Marie-Anne LONGY, M. Dominique JOLY, Mme Sophie NIALON Gendrey: M. Gilbert TSCHAINE La Barre: M. Philippe GIMBERT La Bretenière: Mme GUILLOT Louvatange: M. Gérome FASSENET Montmirey-la-Ville: M. Eric PERTUS Mutigney: M. Eric DRUOT Offlanges: M. Jean-Claude THABARD Orchamps: M. Régis CHOPIN, M. Nicolas JOLY, M. Olivier DEMANDRE, Mme Michèle BOUCARD Ougney: M. Cédric IVANES Our: M. Segundo ALFONSO Pagney: M. Michel GANET Plumont: M. Christophe PERRET Ranchot: Mme Séverine MARANO, M. Gérard ROBERT Rans: M. Jean-Louis MORLIER, M. Raphaël TEMPESTA Romain: Mme Aurélie CHANCENOTTE Rouffange: Mme Marie-Hélène VACHET Salans: M. Philippe SMAGGHE, M. Yves COINCENOT Saligney: M. Gilbert LAVRY Sermange: M. Michel BENESSIANO Thervay: M. Stéphane ECARNOT Vitreux: M. Alain GOMOT

Suppléés :

Absents excusés: Dampierre: Mme Nathalie HONORIO, Mme Valérie BENDERITTER Monteplain: M. Luc BEJEAN Montmireyle-Château: M. Martin DAUNE Orchamps: Mme Lucette NAEGELLEN Serre les Moulières : M. Claude TERON Taxenne : M. Ludovic DUVERNOIS

Secrétaire de séance : Mme Marie-Hélène VACHET

Procurations de vote :

Mandants: Mme Nathalie HONORIO (DAMPIERRE), Mme Lucette NAEGELLEN (ORCHAMPS), M. Claude TERON (SERRE LES MOULIERES), M. Ludovic DUVERNOIS (TAXENNE)

Mandataires: Mme Laure VALENTIN (DAMPIERRE), M. Olivier DEMANDRE (ORCHAMPS), M. Gilbert LAVRY (SALIGNEY), M. Stéphane ECARNOT (THERVAY)

Le guorum étant atteint, le Président ouvre la séance à 19h13 et le Conseil Communautaire a pu délibérer valablement.



ID: 039-243900560-20250410-DCC2025_04_080-DE

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION SUPPLEMENTAIRE A L'ECOLE DE MUSIQUE ET DE DANSE ASSOCIATIVE JURA NORD

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et notamment son article 9-1 créé par l'article 59 de la loi n° 2014-856 du 31 juillet 2014;

Considérant la demande de subvention exceptionnelle d'un montant de 10 000 € formulée par l'Ecole de musique et de danse associative Jura Nord ;

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire du 1er avril 2025 ;

Il est proposé d'attribuer une subvention supplémentaire d'un montant de 10 000,00 € à l'Ecole de musique et de danse associative Jura Nord sous la condition suivante : certification de leurs comptes par un Commissaire aux Comptes.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- Accepte d'attribuer une subvention supplémentaire d'un montant de 10 000,00 € à l'Ecole de musique et de danse associative Jura Nord sous la condition de certification de leurs comptes par un Commissaire aux Comptes ;
- Autorise le versement de cette subvention à l'Ecole de musique et de danse associative Jura Nord:
- Dit que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au Budget Principal 2025 de la Communauté de Communes Jura Nord.

Pour extrait conforme, Le Président. Gérome FASSENET

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour: 45 Contre: 0 Abstention: 0